

Remplissez ce formulaire et **joignez-en une copie** à votre déclaration.
Pour en savoir plus, lisez le cahier de formulaires à la ligne correspondante.

Étape 1 – Crédits d'impôt non remboursables de l'Île-du-Prince-Édouard

		Pour usage interne seulement	5601		
Montant personnel de base	Inscrivez 7 708 \$	5804			1
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1946 ou avant) (utilisez la grille de calcul provinciale)	(maximum 3 764 \$)	5808	+		2
Montant pour époux ou conjoint de fait					
Montant de base	7 201 00				
Moins : son revenu net selon la page 1 de votre déclaration	—				
Résultat : (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	(maximum 6 546 \$)	▶	5812	+
Montant pour une personne à charge admissible					3
Montant de base	6 923 00				
Moins : revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)	—				
Résultat : (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	(maximum 6 294 \$)	▶	5816	+
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience (utilisez la grille de calcul provinciale)		5820	+		4
Montant pour jeunes enfants (remplir le tableau à la dernière page)	Nombre de mois 6372	× 100 \$ =	5823	+	5
Cotisations au RPC ou au RRQ					
(montant de la ligne 308 de votre annexe 1 fédérale)		5824	+		•7
(montant de la ligne 310 de votre annexe 1 fédérale)		5828	+		•8
Cotisations à l'assurance-emploi					
(montant de la ligne 312 de votre annexe 1 fédérale)		5832	+		•9
(montant de la ligne 317 de votre annexe 1 fédérale)		5829	+		•10
Montant pour revenu de pension	(maximum 1 000 \$)	5836	+		11
Montant pour aidants naturels (utilisez la grille de calcul provinciale)		5840	+		12
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même)		5844	+		13
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (utilisez la grille de calcul provinciale)		5848	+		14
Montant pour l'achat de fournitures scolaires par les enseignants	(maximum 500 \$)	5850	+		15
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (montant de la ligne 319 de votre annexe 1 fédérale)		5852	+		16
Vos frais de scolarité et montant relatif aux études [joignez l'annexe PE(S11)]		5856	+		17
Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant		5860	+		18
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait [joignez l'annexe PE(S2)]		5864	+		19
Frais médicaux					
Montant de la ligne 330 de votre annexe 1 fédérale	5868			20	
Inscrivez le montant le moins élevé : 1 678 \$ ou 3 % de la ligne 236 de votre déclaration.	—			21	
Ligne 20 moins ligne 21 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			22	
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la grille de calcul provinciale)	5872	+		23	
Ligne 22 plus ligne 23	5876	=	▶		+
Additionnez les lignes 1 à 19 et la ligne 24.		5880	=		▶
Taux des crédits d'impôt non remboursables de l'Île-du-Prince-Édouard			×	9,8 %	25
Ligne 25 multipliée par ligne 26		5884	=		26
Dons					
Montant de la ligne 345 de votre annexe 9 fédérale		×	9,8 % =		28
Montant de la ligne 347 de votre annexe 9 fédérale		×	16,7 % =	+	29
Ligne 28 plus ligne 29		5896	=		▶
Ligne 27 plus ligne 30					+
Inscrivez ce montant à la ligne 43.		Crédits d'impôt non remboursables de l'Î.-P.-É. 6150	=		31

Étape 2 – Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** selon la ligne 260 de votre déclaration.

Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 32.

Inscrivez le montant de la ligne 32.

Ligne 33 moins ligne 34 (ne peut pas être négatif)

Ligne 35 multipliée par ligne 36

Ligne 37 plus ligne 38 **Impôt de l'Î.-P.-É. sur le revenu imposable**

	La ligne 32 ne dépasse pas 31 984 \$	La ligne 32 dépasse 31 984 \$ mais pas 63 969 \$	La ligne 32 dépasse 63 969 \$
	33	33	33
	– 0 00	– 31 984 00	– 63 969 00
	34	34	34
	=	=	=
	35	35	35
	× 9,8 %	× 13,8 %	× 16,7 %
	36	36	36
	=	=	=
	37	37	37
	+ 0 00	+ 3 134 00	+ 7 548 00
	38	38	38
	=	=	=
	39	39	39
	Passez à l'étape 3.	Passez à l'étape 3.	Passez à l'étape 3.

Étape 3 – Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard

Inscrivez votre impôt de l'Î.-P.-É. sur le revenu imposable selon la ligne 39.

Impôt de l'Î.-P.-É. sur le revenu fractionné selon le formulaire T1206

Ligne 40 plus ligne 41

Inscrivez vos crédits d'impôt non remboursables de l'Î.-P.-É. selon la ligne 31.

Crédit d'impôt de l'Î.-P.-É. pour dividendes

Crédit calculé en remplissant la grille de calcul provinciale pour la ligne 6152

Crédit d'impôt de l'Î.-P.-É. pour emploi à l'étranger

Montant de la ligne 426 de votre annexe 1 fédérale

Report d'impôt minimum de l'Î.-P.-É.

Montant de la ligne 427 de votre annexe 1 fédérale

Additionnez les lignes 43 à 46.

Ligne 42 moins ligne 47 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Impôt additionnel de l'Î.-P.-É. relatif à l'impôt minimum

Montant de la ligne 117 du formulaire T691

Ligne 48 plus ligne 49

Surtaxe de l'Î.-P.-É. : (Ligne 50 moins 12 500 \$) × 10 % (si négatif, inscrivez « 0 ») =

Ligne 50 plus ligne 51

Réduction de l'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour les personnes à faible revenu

Si vous aviez un époux ou conjoint de fait le 31 décembre 2011, vous devez décider ensemble qui demandera la réduction d'impôt, car **seulement un de vous deux** peut la demander pour votre famille. Toutefois, votre époux ou conjoint de fait peut demander la partie que vous n'utilisez pas.

Montant de réduction de l'impôt inutilisé par votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu

Ligne 52 moins ligne 53 (si négatif, inscrivez « 0 »)

(Si vous demandez un montant à la ligne 53, inscrivez « 0 » à la ligne 72)

Revenu familial rajusté pour le calcul de la réduction de l'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour les personnes à faible revenu

	Colonne 1 Vous	Colonne 2 Votre époux ou conjoint de fait
Revenu net selon la ligne 236 de la déclaration	55	55
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) Montant de la ligne 213 de la déclaration	+ 56	+ 56
Ligne 55 plus ligne 56	= 57	= 57
Revenu de la PUGE Montant de la ligne 117 de la déclaration	– 58	– 58
Ligne 57 moins ligne 58 (si négatif, inscrivez « 0 »)	= 59	= 59
Additionnez le montant de la ligne 59 de la colonne 1 et de la colonne 2, s'il y a lieu. Inscrivez le résultat à la ligne 67 à la page suivante.	Revenu familial rajusté	60

Étape 3 – Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard (suite)

Montant reporté de la ligne 54 de la page précédente 61

Réduction de base	Inscrivez 250 \$	6339			62
Réduction pour époux ou conjoint de fait	Inscrivez 250 \$	6340	+		63
Réduction pour une personne à charge admissible selon la ligne 5816	Inscrivez 250 \$	6341	+		64
Réduction pour enfants à charge nés en 1993 ou après	Nombre d'enfants à charge	6099	× 200 \$ =	+	65
Additionnez les lignes 62 à 65.					66

Revenu familial rajusté

Inscrivez le montant de la ligne 60 de la page précédente.					67
Montant de base	-	15 000	00		68
Ligne 67 moins ligne 68 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				69
Taux applicable	×		5 %		70
Ligne 69 multipliée par ligne 70	=			▶	71
Ligne 66 moins ligne 71 (si négatif, inscrivez « 0 »)					72
Réduction de l'impôt de l'Î.-P.-É. pour les personnes à faible revenu					
Ligne 61 moins ligne 72 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			▶	73

Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036 74
 Ligne 73 moins ligne 74 75

Crédit d'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour contributions politiques

Contributions politiques de l'Î.-P.-É. versées en 2011		6338			76
Crédit calculé en remplissant la grille de calcul provinciale pour la ligne 77			(maximum 500 \$)		77
Ligne 75 moins ligne 77 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				78

Crédit d'impôt pour capital de risque

Inscrivez le montant du crédit selon le certificat PE-ETC.			(maximum 7 000 \$)	6350	79
Ligne 78 moins ligne 79 (si négatif, inscrivez « 0 »)					
Inscrivez le résultat à la ligne 428 de votre déclaration.			Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard		80

Montant inutilisé de la réduction que votre époux ou conjoint de fait peut demander

Montant de la ligne 72					81
Montant de la ligne 52					82
Ligne 81 moins ligne 82 (si négatif, inscrivez « 0 »)			Montant inutilisé		83

Détails sur le montant pour jeunes enfants (Si vous manquez d'espace, ajoutez une feuille.)

Nom de l'enfant	Lien de parenté avec vous	Date de naissance			Nombre de mois admissibles
		Année	Mois	Jour	
					+
					+
Total des mois admissibles pour tous les enfants		Inscrivez ce montant à la case 6372 de la première page.			=